

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL

Séance du Mercredi 30 mars 2022

Objet : Tarifs de refacturation du carburant 2021

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 mars à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND, Inès NAVILLOD,

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Laurène CAUL-FUTY, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY,

Etaient excusés : Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU Sabine TOUNA,

Rozenn DURAND a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 23/03/2022

Présents : 8

Date d'affichage : 24/03/2022

Votants : 8

Votes pour : 8

-

Votes contre :

-

Abstention :

Monsieur Le Président explique que certains organismes de la station se servent en carburant aux pompes du Syndicat Intercommunal de Flaine.

Afin de leur refacturer le carburant, il est nécessaire de fixer un tarif. La facture est éditée en fin d'année civile.

Pour l'année 2021, le tarif proposé est de :

- 1,52 € / litre pour le gasoil routier
- 0,95 € pour le Gasoil Non-Routier (GNR)

L'Office du Tourisme est exempté de facturation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces tarifs pour l'année 2021.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

